

# Gestion des matières résiduelles



En Mauricie, la gestion des matières résiduelles est organisée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM). Cet organisme public regroupe les municipalités et permet la mise en commun des infrastructures, des expertises et des services de gestion des matières résiduelles, comme les sites d'enfouissement et le centre de tri. Les membres de la RGMRM sont les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de Maskinongé, des Chenaux et Mékinac.

La RGMRM possède notamment:

- Deux lieux d'enfouissement des déchets situés à Saint-Étienne-des-Grès et à Champlain;
- Un centre de tri des matières recyclables provenant de la collecte sélective en collaboration avec Récupération Mauricie;
- Six écocentres (dont deux sur le territoire de Trois-Rivières);
- Et un lieu de traitement des boues provenant des fosses septiques.

En 2018, la population trifluvienne envoyait à l'enfouissement 666,26 kg de déchets par habitant alors que la moyenne québécoise se situait à 697 kg par habitant. La RGMRM estime que sur la totalité des matières enfouies, 46 % proviennent du secteur résidentiel, 28,5 % du secteur des institutions, commerces et industries (ICI) et 25,5 % du secteur de la construction et rénovation. Une réforme de la collecte est prévue en avril 2021 afin d'optimiser les collectes, d'en faciliter la gestion et d'en diminuer les coûts.



# Application des 3RV au niveau résidentiel

## PORTRAIT

Pour favoriser une bonne gestion des matières résiduelles, la Ville se base sur le modèle des 3RV : Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation. Polluant et coûteux, l'enfouissement des déchets devrait toujours être une solution de dernier recours.

En plus de mener diverses campagnes de sensibilisation, la Ville facilite notamment l'application des 3RV au niveau résidentiel par les moyens suivants :

- Collectes de récupération aux deux semaines;
- Collectes saisonnières de résidus verts (branches, feuilles mortes, sapin naturel);
- Promotion et soutien financier aux organismes de réemploi de meubles et de vêtements;
- Collectes d'encombrants (gros meubles, électroménagers) afin d'en revaloriser les composantes;
- Présence de deux écocentres sur le territoire trifluvien facilitant la revalorisation des matériaux et la gestion des résidus domestiques dangereux;
- Disposition de récipients de récupération de piles à l'entrée des bâtiments municipaux.

## OBJECTIFS

1. Diminuer le recours aux produits à usage unique (sensibilisation, tarification, bannissement)
2. Soutenir le développement et l'amélioration des filières de réemploi (ressourceries, écocentres)
3. Diminuer le taux de matières ne devant pas se retrouver dans le bac de récupération
4. Améliorer la valorisation des matières organiques grâce à des collectes spéciales
5. Assurer la saine gestion environnementale des halocarbures des appareils réfrigérants
6. Contribuer au développement des connaissances de la collectivité en matière de mise en œuvre du 3RV

**Est-ce que ces objectifs correspondent à vos préoccupations?**

# Application des 3RV au niveau des industries, commerces et institutions (ICI)

## PORTRAIT

Bien que les ICI aient généralement leurs propres moyens de collecte et d'enfouissement des déchets, les municipalités ont le devoir de responsabiliser ses importants générateurs de déchets afin qu'ils fassent une bonne gestion des matières qu'ils génèrent. Le secteur des ICI doit notamment améliorer sa performance en récupération, puisqu'elle recycle 22% de ses matières résiduelles alors qu'on estime qu'elle pourrait en récupérer près de 60 %.

La Ville collabore donc avec de nombreux partenaires, dont Innovation et Développement économique Trois-Rivières, la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières, Environnement Mauricie et le Fonds Écoleader afin d'inciter ce secteur à adopter des solutions structurantes telles que :

- L'écoconception (la conception de produits et d'emballages générant moins de déchets ou pouvant être réparés);
- L'économie circulaire (revaloriser la matière résiduelle d'une entreprise en ressources pour une autre entreprise);
- L'écologie industrielle (le partage d'infrastructure, d'équipement ou d'énergie entre plusieurs ICI).

## OBJECTIFS

1. Améliorer la connaissance des matières résiduelles générées par les ICI afin d'adapter les collectes sur le territoire
2. Augmenter la desserte pour être en mesure de collecter les matières à recycler pour l'ensemble des ICI sur le territoire
3. Diminuer le taux de matières ne devant pas se retrouver dans le bac de récupération
4. Favoriser et soutenir le développement de pratiques écoresponsables auprès des ICI

**Est-ce que ces objectifs correspondent à vos préoccupations?**

# Gestion des matières organiques

## PORTRAIT

La RGMRM offre de nombreux avantages aux municipalités, en permettant notamment un partage des coûts. Toutefois l'implantation d'une nouvelle collecte peut y être plus lente qu'ailleurs puisque les décisions doivent se prendre collectivement et l'implantation de la technologie doit se faire à grande échelle. Selon l'échéancier annoncé par le gouvernement du Québec, les municipalités doivent détourner 70 % de la matière organique de l'enfouissement d'ici 2025.

Malgré l'absence d'une collecte des matières organiques, les collectes saisonnières de résidus verts et de boues de fosses septiques permettent de valoriser 11 % de la matière organique produite sur le territoire.

De plus, la Ville encourage le compostage auprès du secteur résidentiel, par des campagnes de sensibilisation, en distribuant des composteurs domestiques et en collaborant à l'implantation de composteurs collectifs.

Les boues d'épuration provenant des étangs aérés utilisés par la Ville pour traiter les eaux usées avant leur rejet à l'environnement permettent aussi de contribuer à rehausser ce taux. Ces boues sont générées par la dégradation des matières organiques et s'accumulent en diminuant la capacité de traitement des étangs. Lors de leur enlèvement, les boues sont envoyées à des agriculteurs locaux et transformées en engrais.

## OBJECTIFS

1. Mettre en place en collaboration avec la Régie la stratégie de collecte et de valorisation de la matière organique
2. Encourager le compostage domestique (bacs collectifs, distribution de composteur domestique, etc.)
3. Continuer la valorisation des matières fertilisantes provenant du traitement des eaux usées pour les détourner de l'enfouissement

**Est-ce que ces objectifs correspondent à vos préoccupations?**